



## **Un mot sur les pensionnats autochtones**

Publié le 2 juillet 2021

Comme plusieurs d'entre vous, c'est avec grande tristesse que le personnel du Centre du patrimoine et le conseil d'administration de la Société historique de Saint-Boniface (SHSB) ont pris connaissance que de nombreuses sépultures anonymes ont été identifiées sur les sites d'anciens pensionnats autochtones à Kamloops et à Cranbrook en Colombie-Britannique et à Marieval en Saskatchewan. Ces sombres nouvelles nous rappellent les souffrances infligées aux élèves des pensionnats et leurs séquelles que subissent encore les survivants et leurs familles.

À la lumière de ces récentes nouvelles, plusieurs individus et membres des médias se tournent vers le Centre du patrimoine (Centre) afin d'accéder aux documents d'archives concernant les pensionnats et les décès d'élèves. Le Centre est un organisme communautaire sans but lucratif doté d'un personnel restreint. Il est dirigé par un conseil d'administration indépendant et son mandat est axé sur la préservation du patrimoine francophone et métis dans l'Ouest canadien, et plus particulièrement au Manitoba.

Des ordres religieux ont soit déposé soit donné environ un quart des documents d'archives préservés au Centre pour assurer leur préservation à long terme. Entre autres, les archives qui ont été créées par les Oblats de Marie Immaculée (OMI) dans certaines régions de la Saskatchewan, du Manitoba et du nord-ouest de l'Ontario sont préservées au Centre. Elles comprennent plus de 175 mètres linéaires de documents d'archives portant sur divers aspects de leurs activités dans l'Ouest canadien. Certaines informations sur les pensionnats se trouvent dans ces fonds qui sont incomplets et qui ont été déposés en entreposage au Centre. Les archives en question appartiennent toujours aux OMI qui en gardent le contrôle. Elles ne sont pas entièrement traitées, décrites ou inscrites dans une base de données consultable. Environ la moitié des documents textuels sont écrits en français.

Bien que les fonds ne comprennent pas des rapports officiels ni des dossiers d'élèves, certains dossiers connexes contiennent des informations sur les élèves. Les documents de 1930 et avant sont ouverts sans restriction et consultables au Centre sur rendez-vous; cependant, le Centre doit se conformer aux ordonnances de santé publique, et ses ressources humaines limitées peuvent entraîner des retards dans la réponse aux demandes d'accès aux documents. À l'instant, une autorisation spéciale des OMI est requise pour accéder aux documents d'après 1930. Le Centre peut fournir aux chercheurs les coordonnées d'un représentant des OMI pour demander cette permission.

Le personnel du Centre s'engage à faire tout son possible, en collaboration avec les OMI (et d'autres ordres religieux le cas échéant), afin de rendre les archives liées aux pensionnats autochtones accessibles à tous ceux et toutes celles qui voudraient les consulter et ce, de manière efficace, ponctuelle, et sécuritaire. Nous poursuivons actuellement des discussions avec les OMI afin de faciliter la consultation de leurs archives.

Les survivants et les familles à la recherche d'informations sur des êtres chers disparus sont encouragés à vérifier d'abord le Registre commémoratif national des élèves sur le site Web du Centre national pour la vérité et la réconciliation (CNVR). Le CNVR a déjà compilé des listes consultables de décès d'élèves connus avec des copies des documents d'archives correspondants. D'autre part, certaines informations sur les pensionnats dirigés par les OMI, telles que des photos, des descriptions de documents d'archives et des récits oraux, sont également disponibles en ligne dans notre base de données d'archives à l'adresse <https://archivesshsb.mb.ca/fr>

La SHSB reconnaît qu'elle exerce ses activités sur le territoire visé par le traité no 1 et sur les terres d'origine des peuples anishinabé, cri, oji-cri, dakota et déné, et de la patrie de la nation métisse. Le conseil d'administration de la SHSB et le personnel du Centre du patrimoine respectent les traités qui ont été conclus relativement à ces territoires, reconnaissent les préjudices et les erreurs du passé, et s'engagent à réaliser des progrès en partenariat avec les collectivités autochtones dans un esprit de réconciliation et de coopération.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec :

Janet La France, directrice générale  
204-233-4888